



Lettre mensuelle du siège de
**l'Union nationale
des combattants**



La période que nous venons de traverser a été une source de bouleversements considérables. Il y a beaucoup d'enseignements à tirer, et c'est ce à quoi nous allons nous atteler dans les prochaines semaines... Le siège national de l'UNC a continué de fonctionner, certes de manière inégale. Nous abordons maintenant la phase de post-déconfinement. Le siège national, comme chaque année, assurera une permanence pendant les mois de juillet et août avant de retrouver son rythme normal en septembre. Bonne lecture !

Philippe Schmitt
Directeur administratif

ACTUALITES

➔ L'ORDRE NATIONAL DU MERITE POUR LES PORTE-DRAPEAUX

Depuis 2014 et jusqu'au printemps 2019, les porte-drapeaux qui atteignaient 40 années de service pouvaient être proposés à l'ordre national du Mérite ...

Cette disposition avait fait l'objet de rappels périodiques dans *UNC infos* (n° 59 d'octobre 2016, n°66 de mai 2017, n°70 de septembre 2017, n° 87 de février 2019, n° 88 de mars 2019). A vrai dire, cela n'avait pas suscité, il faut l'avouer, beaucoup de dossiers de candidatures des UNC départementales, alors que la ressource existait bien !

Le 25 mars 2019, dans un document intitulé « *Guide relatif aux règles de sélection et de présentation des candidatures de responsables d'associations d'anciens combattants et de victimes de la guerre pour l'accès aux ordres nationaux sur les contingents alloués à la secrétaire d'état, auprès de la ministre des Armées* », publié par le cabinet du ministre des Armées, il était notifié page 7, la possibilité de déposer un dossier de candidature **à partir de 20 ans d'ancienneté**.

Cette information, évidemment, avait été reprise dans *UNC infos* 96 de novembre 2019, sans pour autant entraîner les réactions attendues... et dans *La Voix du Combattant* de mai 2020 !



Dès réception de ce numéro de *La Voix du Combattant*, de nombreux appels ont afflué au siège national, faisant part de la surprise de nos lecteurs qui semblaient découvrir ce dispositif, voire de leur incrédulité.

➔ D'abord, cela permet de confirmer ce que l'on savait déjà ! La communication interne fonctionne mal à l'UNC, malgré les efforts déployés. C'est une grande faiblesse pour notre association ... qu'il serait facile de corriger avec un tout petit peu de bonne volonté ...

➔ En outre, pour ceux qui semblent mettre en doute cette information, faites-nous la grâce de penser que sur un sujet aussi sensible, nous ne diffusons rien que nous n'aurions vérifié, sinon vous seriez en droit d'incriminer notre manque de professionnalisme !

Nous confirmons donc cette disposition, même si le dépôt d'un dossier ne signifie pas automatiquement que l'on obtiendra satisfaction... Faites-nous confiance, lisez *UNC INFOS* et diffusez-le !

FONCTIONNEMENT INTERNE

➔ POINT DE SITUATION SUR LES STATUTS RENOVES

➤ Au 20 juin, 27 fédérations départementales UNC avaient adressé leur projet de modification de leurs statuts. 18 fédérations départementales ont déjà reçu un avis de conformité par rapport aux statuts-type. 9 projets nécessitent quelques corrections.

➤ Les remarques portent, la plupart du temps, sur la constitution et les effectifs du CA et du bureau. Le fonctionnement démocratique d'une association est une exigence imposée par la loi, elle n'est pas négociable : ainsi, tout adhérent à jour de cotisation est électeur et donc éligible ! Par ailleurs, un CA ne peut pas être composé à partir des présidents locaux. La rédaction de nouveaux statuts ne se réduit pas à retranscrire les anciennes règles sans les modifier ...

➤ Pour toutes explications complémentaires, Patrick Allix, responsable du groupe de travail sur la refonte des statuts, se tient à votre disposition pour vous aider (☎ 06 01 94 66 52 - Courriel : patrickallix@orange.fr).

➔ PROJET D'EXPOSITION PRESENTANT L'UNC

Cette exposition a pour vocation de présenter l'UNC, son histoire, sa composition, ses actions, à un large public : jeunes, adultes, aînés, adhérents ou non, élus locaux. C'est un outil pédagogique qui devrait être disponible, à prix coutant, au magasin du siège national à la rentrée. Elle contribuera à mieux faire connaître l'UNC. L'une des finalités de cette exposition sera aussi de susciter l'adhésion des anciens des OPEX et des Soldats de France à l'UNC qui, depuis 1918, veille aux intérêts moraux et matériels des combattants de tous les conflits et de toutes les générations.

La scénographie de l'exposition est constituée de 10 panneaux (textes, photos, commentaires). Ces panneaux s'imposent comme autant de flashes, disposés par thème, sans véritable ordre chronologique, rehaussés par un choix pertinent de photographies. Ces panneaux sont en bache souple d'un format de 800 X 1200 avec 4 œillets de fixation. Compte tenu du poids léger de chaque panneau, ils pourront être fixés soit sur une grille de présentation soit sur une corde tendue (haut et bas).

Tableau ① : Qui sommes-nous ? L'UNC, une association intergénérationnelle de combattants

Tableau ② : D'où venons-nous ? L'UNC, une association centenaire

Tableau ③ : Quelle est l'œuvre de l'UNC ? La vocation sociale de l'UNC

Tableau ④ : A quoi sert l'UNC ? L'UNC, un acteur du travail de mémoire

Tableau ⑤ : Pourquoi l'UNC ? L'UNC : une association au service des soldats d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Tableau ⑥ : L'UNC, c'est aussi les veuves, les veufs et orphelins de guerre, les veuves et veufs d'ancien(e)s combattant(e)s ou de Soldats de France

Tableau ⑦ : L'UNC, c'est aussi ... Les Soldats de France et les membres associés, ce sont des adhérents à part entière

Tableau ⑧ : Comment s'exerce la solidarité de l'UNC ? L'UNC est présente en Afrique

Tableau ⑨ : Comment rayonne l'UNC ? Les relations internationales de l'UNC

Tableau ⑩ : Comment communique l'UNC ?

QUI SOMMES-NOUS ?
L'UNC : UNE ASSOCIATION INTERGENERATIONNELLE DE COMBATTANTS

L'UNC rassemble sans distinction d'opinion, de race et de religion :

- Les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pendant les conflits
- Les anciens appelés du contingent, militaires d'actives, volontaires service long
- Les veuves et veufs d'ancien(ne)s combattant(e)s ou Soldats de France
- Les veuves ou veufs de guerre et orphelin(e)s de guerre
- Les victimes du terrorisme
- Les citoyens intéressés par les objectifs de l'UNC

L'UNC est implantée en métropole et dans les outre-mer

- 95 associations départementales
- 4 500 associations locales sur le territoire français (métropole et outre-mer)

L'UNC fédère autour d'elles d'autres associations qui partagent des objectifs similaires, voire complémentaires :

- Les associations affiliées

UNIS COMME AU FRONT

➔ CONSEILS DE MISE EN FORME POUR LES EDITIONS REGIONALES

LA VOIX DU
COMBATTANT

Par respect pour ses lecteurs, la rédaction de *La Voix du Combattant* s'efforce sans cesse de réaliser un magazine de qualité. Les correspondants locaux sont partie-prenantes de cette démarche et peuvent notamment améliorer les éditions régionales en s'astreignant de respecter quelques conseils de rédaction :

- ☞ On n'est pas nommé président, on est élu ...
- ☞ Le 8-Mai, on commémore la capitulation de l'Allemagne, mais pas un armistice ...
- ☞ On ne devient pas colonel, on est nommé ou promu !
- ☞ Concernant les médailles associatives : pas de majuscule, ni dans le nom de la médaille, ni dans l'échelon ! On écrira par conséquent la médaille **d**jebel échelon **b**ronze, la médaille du **m**érite UNC échelon **a**rgent.
- ☞ Au sujet des ordres nationaux, il convient de respecter les usages : la **L**égion d'**h**onneur, la **M**édaille **m**ilitaire, le **T**itre de **r**econnaissance de la **N**ation, l'**o**rdre du **M**érite. Pour ces ordres nationaux, le grade ne prend pas non plus de majuscules : **o**fficier de la **L**égion d'**h**onneur, **c**hevalier de l'**o**rdre du **o**rdre national du **M**érite.
- ☞ Les agrafes n'ont aucune raison d'être entre guillemets : la commémorative Algérie agrafe gendarmerie.
- ☞ Par définition, tous les ordres nationaux sont remis au nom du président de la République ! Dans un article relatant la remise d'un ordre national (Légion d'honneur, ordre national du Mérite, Médaille militaire), il est donc inutile de préciser « il a reçu ... au nom du président de la République » ...

➔ DU NOUVEAU AU MAGASIN

Le nouveau « porte-clés UNC » est arrivé. Petit, il est très discret dans la poche ou dans un sac : 3 x 4 cm / 2 mm d'épaisseur.

➤ Côté face : logo en 3 D

➤ Côté dos : métal brillant

6 euros TTC l'unité + frais de port.

Pour 101 achetés : 5,80 l'unité + frais de port

N'hésitez plus à le commander auprès de :

☞ **Valéry Amaury** uncvente@unc.fr



INFORMATIONS GENERALES

➔ HOMMAGE AUX COMBATTANTS DE 1940

La Secrétaire d'État a lancé fin mai une web-série intitulée « Comme en 40 ». Cette série mettra en valeur, dans 10 épisodes diffusés jusqu'à l'automne prochain, des dates clés de l'année 1940. La présentation de cette action est à retrouver sur le site du Ministère

<https://www.defense.gouv.fr/portail/comme-en-40/edito>.

Le premier épisode de cette série est consacré aux combats de Montcornet et Stonne.

<https://www.defense.gouv.fr/portail/comme-en-40/webserie/les-episodes/episode-1-stonne-et-montcornet-les-chars-francais-dans-la-bataille>.

Les prochains épisodes seront présentés sur le même site.



➔ LES PERTES EN INDOCHINE

	Tués	Disparus/ non rentrés de captivité/maladie	Total
Armée de Terre	3 généraux 8 colonels		11
	18 lieutenant - colonels	1 lieutenant-colonel	19
	69 commandants	5 commandants	74
	341 capitaines	60 capitaines	401
	1140 lieutenants	134 lieutenants	1 274
	2 683 sous-officiers	2755 sous-officiers et militaires du rang	11 446
	6 008 militaires du rang		
	17810 gradés et soldats légionnaires, Nord-Africains, Africains tués, disparus ou non rentrés de captivité		17810
	26 923 radés et soldats autochtones tués ou non rentrés de captivité		26 923
	Total tués ou disparus ou non rentrés de captivité		57 958
Marine Nationale	27 officiers	53 officiers	80
	39 officiers mariniers	157 officiers mariniers	196
	235 matelots	615 matelots	850
	Total tués ou disparus ou non rentrés de captivité		1126
Armée de l'Air	1 général		1
	60 officiers	85 officiers	145
	160 sous-officiers	243 sous-officiers	403
	49 militaires du rang	52 militaires du rang	101
	Total tués ou disparus ou non rentrés de captivité		650
Total des morts ou disparus			59 734

Hommage à ces 59 734 soldats de tous grades et de toutes armes qui donnèrent leur vie à 22 000 km de chez eux ! A nous le souvenir, à eux l'immortalité !

➔ AU SUJET DES FOURRAGERES DES SAPEURS POMPIERS CIVILS

Côtoyant, lors des cérémonies commémoratives, des détachements de sapeurs-pompiers civils, la fourragère tricolore que certains portent fait souvent l'objet d'interrogations.

Quelques explications ... Les sapeurs-pompiers civils portent une fourragère tricolore dès lors que leur corps d'appartenance (service départemental d'incendie et de secours) a été récompensé par une médaille pour acte de courage et de dévouement. Cette fourragère tricolore est réglementée depuis 1947. Beaucoup de corps communaux de sapeurs-pompiers ont obtenu cette médaille, à la suite du comportement héroïque de leurs hommes pendant la guerre de 39-45. Depuis, de nombreux corps départementaux ont vu leurs drapeaux décorés de la médaille de courage et dévouement, à la suite de missions longues et difficiles (tempêtes, inondations etc.).

Les pompiers actifs de ces unités ont droit à porter la fourragère tricolore, uniquement.



En cas de mutation, ils ne peuvent plus la porter. En revanche, si le sapeur-pompier fait partie de ceux qui sont cités dans l'arrêté nominatif du préfet, pour avoir participé aux missions ayant été distinguées pour la décoration discernée au drapeau du corps, il a alors le droit de porter la fourragère à titre individuel, y compris après une mutation ou un départ à la retraite. Cette fourragère est portée par le drapeau et tous les personnels comptant à l'effectif.